

LUNETTE DE PROTECTION 2 BRANCHES

[Incroyablement légères]



Utilisation (*)

Comme protection contre les risques mécaniques. Projections de solides, d'éclats, de particules, chocs... Meulage, industrie, sport, laboratoires, assemblage automobile, etc.
Protection contre les UV.

Caractéristiques techniques

- ✓ Lunettes de protection.
- ✓ Protection anti-UV.
- ✓ **Épaisseur oculaire:** 2.00 mm.
- ✓ **Monture et écran:** polycarbonate incolore.
Vis en acier inoxydable.
- ✓ **Dimensions:** Longueur 160 mm.
Largeur 135 mm.
- ✓ **Conditionnement :** - carton de 100 unités.
- boîte de 10 unités.



En savoir plus sur www.singer.fr

Principaux atouts

- ✓ Modèle très léger pour moins de fatigue au travail.
- ✓ Modèle effilé, agréable à porter.
- ✓ Fabrication ISO9001.
- ✓ Forme légèrement arrondie: épouse parfaitement la forme du visage pour une excellente protection.

Conformité

Cet équipement a été testé suivant les normes européennes suivantes :

EN166 : 2001, protection individuelle de l'oeil, spécification,

EN170 : 2002, protection individuelle de l'oeil, filtres pour l'ultra-violet,

Il est conforme à la Directive Européenne **89/686/CEE** relative aux Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Attestation d'examen CE de type délivrée par **BSI** (Royaume-Uni), organisme notifié n°**0086**.



Protection-mécanique	Symbole FT	Protection contre les particules lancées à grande vitesse à des températures extrêmes (point 7.34. de l'EN166 : 2001). (correspond à l'impact d'une bille d'acier de diamètre de 6 mm et ayant une masse minimale de 0.86 g lancée à 45 m/s).
Qualité optique	Symbole 1	Classe 1 (travaux continus).
Monture	Symbole 2C.1.2	Perception des couleurs : peut être altérée (sauf marquée 2C). Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plupart des U.V.Bb). Source spécifique : Lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les « lumières noires », les lampes actiniques et germicides. b) U.V.B:280 nm à 315 nm et U.V.C: 100 nm à 280 nm.



PROMONET

PROMONET

Département Equipement Protection Individuelle

Tel : 0262 96 13 72 - Fax 0262 96 13 99

Mail : departement.epi@locate.fr